

# Appel d'offres

**Plan Régional de Formation 2024**  
**ARML AUVERGNE RHONE-ALPES (AMILAURA)**

Date limite de retour des réponses :  
**Vendredi 08 septembre 18h00**

## SOMMAIRE

### 1- Contexte

- Objet ..... page 1
- Les missions de l'OPCO ..... page 1
- La branche des ML PAIO ..... page 2

### 2- L'ARML AUVERGNE RHONE-ALPES et ses missions ..... page 3

### 3- Cadre de l'appel d'offres

- Obligations légales et réglementaires ..... page 4
- Qualité des actions de formation ..... page 4
- Moyens matériels ..... page 5
- Moyens humains ..... page 5
- Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation ..... page 5
- Tarification ..... page 6
- Modalités de gestion administrative ..... page 7
- Critères de sélection du prestataire ..... page 7

### 4- Procédure de l'appel d'offres

- Méthodologie ..... page 9
- Organisation ..... page 9
- Conditions d'envoi des offres et calendrier ..... page 9

### Fiches spécifiques des actions du PRF 2024

- ADVP : Perfectionnement ..... page 11
- Comment aborder et accompagner la différence ? ..... page 12
- Comment adapter les recrutements aux transformations du monde du travail ? ..... page 13
- Comment animer une thématique au sein de sa structure ? ..... page 14
- Comprendre la génération Z, Alpha... ..... page 15
- Construire une démarche : Aller vers les jeunes ..... page 16
- Construire, et proposer une stratégie web pour sa Mission Locale ..... page 17
- Créer & animer des ateliers pour les jeunes ..... page 18
- Droits de séjour et droit de travail des personnes étrangères ..... page 19
- Être facilitateur de talents, de compétences ..... page 20
- Gestion du temps, des priorités et des urgences ..... page 21
- Gestion et animation d'un espace d'accueil ..... page 22
- Initiation aux réseaux sociaux ..... page 23
- L'argent dans la relation d'accompagnement ..... page 24
- L'engagement et la motivation des jeunes ..... page 25
- L'accompagnement des équipes au changement ..... page 26
- Management Collaboratif ..... page 27
- Méthodologie de réponse à un appel à projet ..... page 28
- Nouveaux conseillers : construction du projet professionnel du jeune ..... page 29
- Pilotage et gestion de projet ..... page 30
- Soft Skills : faire émerger les compétences transversales ..... page 31
- Travailler en mode projet ..... page 32

## **Annexes**

- Annexe 1 : Fiche de présentation de l'organisme de formation.....page 34
- Annexe 2 : CV simplifié(s).....page 35
- Annexe 3 : Proposition pédagogique.....page 36
- Annexe 4 : Matrice de séquençage.....page 37
- Annexe 5 : Proposition financière.....page 38

# **1- CONTEXTE**

## **➤ Objet**

Unifformation est l'OPérateur de COmpétences (OPCO) des structures qui relèvent de la cohésion sociale.

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Unifformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à fort enjeu sur les territoires.

Cet appel d'offres a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche avec des formations territoriales adaptées aux besoins des salariés de chaque région. Ce Programme Régional de Formation est porté par les Associations Régionales des Missions Locales.

## **➤ Les missions de l'OPCO**

En tant qu'opérateur de compétences, l'OPCO accompagne les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour ses adhérents, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, il développe des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

Unifformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Aide à domicile,
- Ateliers chantiers d'insertion (ACI),
- ALISFA,
- Animation,
- CAUE,
- Coopératives d'HLM,

- Entreprises sociales pour l'habitat,
- Familles rurales,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs (FSJT),
- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC),
- Missions locales et PAIO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat),
- Tourisme social et familial (TSF).

## ➤ **La branche des ML PAIO**

Les Missions Locales et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes en fonction de leurs compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

## 2- L'ARML AUVERGNE RHONE-ALPES et ses missions

L'association régionale des Missions Locales Auvergne Rhône-Alpes (AMILAURA) a notamment pour mission l'élaboration du programme de professionnalisation des personnels salariés des Missions Locales.

### **Origine de la consultation**

Les besoins des personnels repérés par les structures, notamment dans le cadre de la convention collective et des priorités de formation définies par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation, en lien avec les priorités définies par l'Etat et le Conseil Régional.

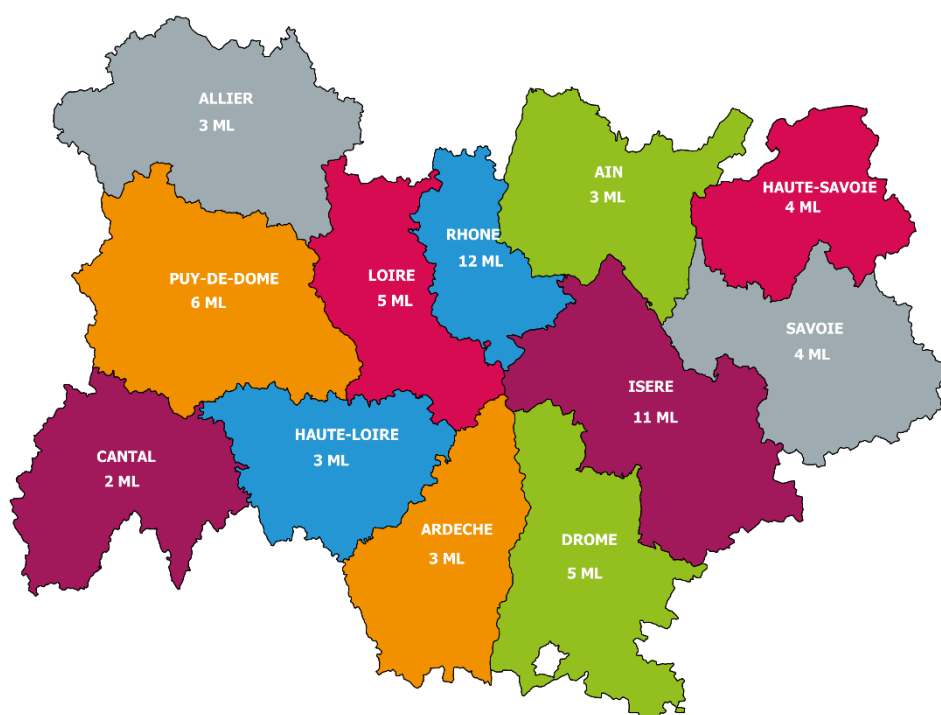
### **Démarche de recueil des besoins**

Le recueil des besoins a fait l'objet d'une réflexion au niveau régional avec les directeurs via un groupe de travail spécifique des directions. Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un plan régional de formation.

### **Bénéficiaires**

Les 61 Missions Locales concernées sont situées en région Auvergne Rhône-Alpes et sont de taille variable.

Les personnels des Missions Locales sont des chargés d'accueil, personnels administratifs et gestionnaires, conseillers, chargés de projet, responsables de secteur, chargés de communication, directeurs.



### **3- CADRE DE L'APPEL D'OFFRES**

#### **➤ Obligations légales et réglementaires**

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (article L6351-1 du Code du Travail) et être en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
  - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
  - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
  - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

#### **➤ Qualité des actions de formation**

L'organisme de formation doit :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Être certifié « Qualiopi ». La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.
- Informer le financeur de tout changement pouvant intervenir avant ou en cours de la formation ayant des incidences sur le déroulement et la réalisation de chaque session de formation dans un délai de trois jours avant la date de démarrage de la session de formation.

## ➤ Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des apprenants les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats (sauf si le réseau des Missions Locales dispose d'une salle mise à disposition), suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité,
- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre d'apprenants,
- Ressources documentaires accessibles,
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB).

## ➤ Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
  - Direction et encadrement interne,
  - Relations avec les donneurs d'ordre,
  - Comptabilité,
  - Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Unifformation :

- Fonction pédagogique (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés),
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants,
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

L'organisme de formation, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

## ➤ Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

L'ARML aura une attention particulière pour les propositions de mise en œuvre de l'action de formation en présentiel.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 10 personnes, le maximum est fixé à 14 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.



Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants,
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises

Unifformation et/ou l'ARML diffusent la liste de participants de la session à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.

L'ARML pourra intervenir à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offres et au cours de la formation si nécessaire.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Unifformation et à l'ARML pour validation avant la réalisation de la session.

Unifformation et l'ARML baseront leur évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

#### **L'évaluation de la satisfaction de l'action**

L'évaluation à chaud et à froid de la satisfaction par les stagiaires sera réalisée à l'issue de la formation. L'organisme de formation devra envoyer les bilans dans les temps impartis.

## **➤ Tarification**

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,
- la location de salle (si elle donne lieu à une facturation),
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).
- les éventuels frais de location de salle si l'organisme de formation ne dispose pas de salle dans la ville retenue par l'ARML.

Le montant de la prestation est à renseigner sur l'annexe 5 (document à télécharger et à compléter). Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Unifformation (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

La CPNEF et Uniformation ont entamé une démarche de mise en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics (CMP). De ce fait après cette année 2024 de transition, les obligations du CMP seront mise en œuvre de telle sorte qu'un nouvel appel d'offres sera publié pour l'année suivante.

## ➤ Modalités de gestion administrative

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

### Mise en œuvre de la prestation :

- Dans le cadre des Plans Régionaux de Formation (PRF), les régions et les villes de réalisation des sessions seront définies par les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) selon les besoins recueillis auprès des structures. Les lieux de formation devront être facilement accessibles et desservis par les transports en commun.
- L'ARML contacte l'organisme de formation pour planifier une session. Ensuite l'ARML communique à Uniformation les dates pour ouvrir la session.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformation notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux apprenants, la remise des supports pédagogiques et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra se référer et se conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformation et à l'ARML le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, de la liste d'émargement signée. Les frais annexes des repas du midi seront remboursés aux stagiaires via une demande de remboursement sur le site [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr).
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformation procède à la mise en règlement de la prestation.

## ➤ Critères de sélection de prestataire

L'analyse des offres déterminera l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La **valeur technique**, jugée à partir de la proposition détaillée du candidat selon les annexes (annexes 2 – 3 – 5) : **80% dont** :
  - Compréhension du contexte et des finalités de la prestation (15%) ;
  - Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (50%) ;
  - Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (25%) ;
  - Modalités d'organisation et de gestion proposées (10%)
- La **valeur financière (20 %)** selon l'annexe financière 4 :
  - Prix forfaitaire journalier de la formation incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes du formateur (transport, hébergement, restauration des formateurs, etc.).

- A titre indicatif, UNIFORMATION informe les candidats que le budget de prise en charge par UNIFORMATION est de 1.800 Euros TTC maximum/jour (incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes formateurs).

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. L'ARML se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

L'ARML pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

#### **Critères qualité :**

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience,
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations,
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : tailles des structures, branches professionnelles des structures),
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Prend en compte les appréciations rendues par les apprenants.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse,
- Certification Qualiopi,
- Connaissances des métiers et du contexte socio-économique du champ de la cohésion sociale, et des missions locales en particulier
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (transmettre le **CV simplifié, selon le modèle demandé par Uniformation**, cf. document en annexe 2),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des apprenants via hotline, blog, mails, téléphone...).

## 4- PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES

### ➤ **Méthodologie**

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par l'ARML.

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations, des variantes.

Le prestataire peut répondre sur tout ou partie des actions de formation.

Le présent appel d'offre vise à permettre à l'ARML de présenter son PRF pour l'année 2024 lors d'une CPNEF. Il appartient à la CPNEF de valider le PRF présenté par l'ARML.

La sélection opérée dans le cadre du présent appel d'offre ne vaut pas engagement de réalisation des actions de formation.

### ➤ **Organisation**

Le nombre de jours d'une action de formation pourra se réaliser en continu ou en discontinu selon les besoins de l'action de formation.

1 journée de formation = 7 heures

### ➤ **Conditions d'envoi des offres et calendrier**

Les dossiers de candidatures seront à expédier **par voie électronique uniquement**, à l'adresse suivante (ou pour toutes demandes complémentaires) :

[ludovic.cohendet@missions-locales.org](mailto:ludovic.cohendet@missions-locales.org)

**Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :**

- Fiche de présentation de l'organisme accompagné du (des) CV simplifiés du (des) formateur(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 1 et annexe 2),
- Proposition(s) pédagogique(s), séquençage du contenu et tarifaire(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 3, 4 et 5).

**Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.**

**Date limite de retour des réponses :** **vendredi 08 septembre 18h00**

**Commission délibératoire :** **semaine 38**

**Compte-rendu des délibérations :** **avant le 30 septembre 2023**

## **FICHES SPECIFIQUES DES ACTIONS DU PRF 2024**

## Action de professionnalisation

### « ADVP : Perfectionnement »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>L'ADVP a pour objectif le développement de la personne, c'est-à-dire qu'elle cherche à activer la construction de soi, et à accroître toutes les relations entre la personne et son environnement.</p> <p>Cette action de formation a pour objet d'apporter un perfectionnement aux personnels ayant suivi la formation « initiation à l'ADVP » financée par la Branche Missions Locales dans le cadre des actions collectives nationales.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer sa pratique de l'ADVP en expérimentant des séquences pédagogiques complémentaires à celles proposées dans le module « Initiation ».</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Optimiser ou adapter les séquences et outils en fonction des besoins des personnes accompagnées</li><li>• Adopter une posture favorisant l'autonomie des personnes accompagnées dans leur choix professionnel</li><li>• Accompagner la validation du projet avec la démarche éducative expérientielle.</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Personnels ayant suivi la formation ADVP « Initiation »</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées :</b> 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session :</b> de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum) :</b> 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés :</b> Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>

## Action de professionnalisation

### « Comment aborder et accompagner la différence ? »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>L'Accompagnement des jeunes en « situation de handicap reconnu ou non », ainsi que les jeunes qui présentent des problématiques de santé et ou d'exclusion est un enjeu quotidien pour les Missions Locales.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels d'acquérir un premier niveau de culture sur le Handicap et la différence.</li> <li>• Accompagner à la compréhension du pourquoi et comment aborder pour accompagner la différence, pour mieux accueillir orienter informer les jeunes tout en les accompagnants en tant que citoyens.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une approche des différentes déficiences, physique psychique sensorielle, mentale et sociale</li> <li>• Accompagner les jeunes et les équipes sur les préjugés et croyances sociétales autour de la différence en lien avec la notion de discrimination.</li> <li>• Travailler sur la représentation de « l'estime de soi »</li> <li>• Définir l'objectif d'un accompagnement et connaître les limites de la pratique professionnelle</li> <li>• Aborder la situation de handicap et les démarches administratives appropriés à la personne</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseiller, Chargé de projet</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Comment adapter les recrutements aux transformations du monde du travail ? »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Nous constatons depuis quelques temps, une transformation du monde du travail, des méthodes de recrutement et d'une manière générale du rapport que les salariés ont avec le travail.</p> <p>Les conseillers en charge de la relation entreprise ont la fonction d'intermédiation entre les candidats et les recruteurs et doivent connaître les dernières tendances en matière de recrutement.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre de mettre en place des recrutements innovants et inclusifs, en collaboration avec les entreprises</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier le nouveau rapport des jeunes au travail</li><li>• Mettre en place des nouvelles méthodes de recrutement (inversé, sans cv, recrutement inclusif...)</li><li>• Mobiliser, impliquer les employeurs dans cette dynamique</li><li>• Avoir une démarche dynamique en direction des entreprises</li><li>• Suivre, et analyser les retours sur expériences de ce qui est mis en œuvre</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseiller, Chargé de projet</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>



## Action de professionnalisation

### « Comment animer une thématique au sein de sa structure ? »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées par cet accompagnement global : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Au sein de chaque Mission locale, des référents spécifiques sont chargés de déployer leur thématique au sein de la mission locale. Exemple : référent santé, référent jeunes sous-mains de justice, i milo...</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animer sa thématique au sein de la mission locale afin que chacun soit en mesure d'appréhender les missions de l'accompagnement global proposé par le réseau en lien avec l'ARML</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place les moyens nécessaires pour communiquer sur sa thématique</li><li>• Mettre à disposition ses ressources auprès de ses collègues</li><li>• Impliquer, sensibiliser</li><li>• Intégrer sa thématique dans la pratique d'accompagnement global de ses collègues</li><li>• Se positionner en personne ressource, référente</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>être référent au sein de sa structure</p> <p>Les personnes concernées par la formation : Conseillers en Insertion Professionnel, chargés de projets, Responsables de secteur</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>

## Action de professionnalisation

### « Comprendre la génération Z, Alpha... »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, comprendre les évolutions de notre public constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Voilà plusieurs années que les études se multiplient sur les différences intergénérationnelles.</p> <p>Il est important que nous puissions faire un focus sur les jeunes de 16 à 25 ans que nous accompagnons, afin de comprendre leurs modes de fonctionnements, leurs envies, leurs atouts.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre la représentation de la jeunesse au sein de notre société afin de trouver les leviers de mobilisation de ce public.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'avoir des repères sur la jeunesse aujourd'hui, leurs usages et leur relation à l'environnement socio-économique, notamment sur les questions d'engagement et de motivation.</li> <li>• Maitriser les moyens en termes de perspectives méthodologies et d'outils permettant d'ajuster les pratiques d'accompagnement de cette génération en visant la (re)mobilisation du public jeune et l'engagement dans l'action.</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Tout public</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Construire une démarche : Aller vers les jeunes »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, Elles sont, pour la plupart, bien identifiées sur les territoires d'intervention.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Toutefois, de nombreux jeunes ne s'adressent pas à la Mission Locale pour bénéficier de ses services. Non-recours, non demande, problème d'adhésion... les raisons en sont multiples. Les conseillers des Missions Locales ont besoin d'être outillés pour mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui, trouver des stratégies pour entrer en contact avec eux (partenaires, actions...)</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et arriver à toucher les jeunes non-accueillis, ou plus accueillis en Mission Locale</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les raisons de non-recours à la Mission Locale</li> <li>• Repérer les jeunes qui ne viennent pas</li> <li>• Développer des postures adaptées à ce public</li> <li>• Identifier les pistes d'évolution de pratiques</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseiller en insertion professionnelle, Chargés de projet, Chargés d'accueil et d'animation</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Construire, et proposer une stratégie web pour sa Mission Locale »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>La communication est un axe primordial de développement, afin de porter à la connaissance du public l'existence de sa Mission Locale, dans une démarche de faire savoir son savoir-faire.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux professionnels de devenir autonome, inspirés et pertinents dans la mise en place d'une stratégie web</li><li>• De proposer une stratégie web à la Direction de la Mission Locale</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réussir à bien communiquer sur internet.</li><li>• Mettre en avant les actions de la Mission Locale</li><li>• Développer la visibilité / notoriété de la Mission Locale, en lien avec l'ARML</li><li>• Valoriser l'image et les actions de la Mission Locale, et de l'ARML</li><li>• Faire venir plus de jeunes à la Mission Locale</li><li>• Développer des partenariats</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Personne en charge de la communication</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>

## Action de professionnalisation

### « Créer & animer des ateliers pour les jeunes »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Accompagner les jeunes reçus en mission locale passe souvent par la mise en œuvre d'ateliers divers et variés qui sont proposés par les conseillers et/ou les chargés de projet.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels de développer des compétences en matière d'ingénierie pédagogique et d'animation afin de garantir un accompagnement de qualité.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De déterminer les attentes des jeunes et les objectifs de l'atelier</li> <li>• De construire une ingénierie pédagogique ad hoc</li> <li>• De mettre en œuvre une animation dynamique et motivante pour les jeunes</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseiller, Chargé de projet</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Droits de séjour et droit de travail des personnes étrangères »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Certains conseillers expriment des difficultés dans les connaissances pour répondre aux premières interrogations du public et les aider dans leurs démarches pour accéder à des titres de séjour ou à un contrat de travail.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir répondre aux premières interrogations liées au droit de séjour et de travail des personnes étrangères.</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les fondements du droit de séjour des personnes étrangères</li><li>• Identifier les procédures de demande de titre de séjour (étapes de la procédure, principales difficultés)</li><li>• Connaître les fondements et dispositions spécifiques permettant le droit au séjour des jeunes majeurs étrangers</li><li>• Connaître les principales dispositions et relations entre le droit au séjour et le droit au travail des personnes étrangères</li><li>• Se repérer dans le cadre légal lié au droit au séjour et échanges de pratiques sur l'accompagnement des jeunes majeurs dans le cadre de l'action des missions locales, de différents outils disponibles, et les principales contraintes liées au droit de séjour des jeunes.</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>

## Action de professionnalisation

### « Être facilitateur de talents, de compétences »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Le métier de conseiller(ère) est en évolution perpétuelle, et doit permettre plus que jamais une approche différente dans l'accompagnement.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre de rendre le jeune acteur dans son parcours, sa prise de connaissance de ses talents, et ses compétences</li> <li>• Faciliter l'adoption d'une posture différente, d'une relation dans un accompagnement individuel dynamique, négocié</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire émerger les talents et les compétences du jeune</li> <li>• Avoir une approche d'accompagnement individuel dynamique, négocié</li> <li>• Adapter son attitude et sa posture aux différents publics</li> <li>• Être dans une relation partagée, contractualisée et mesurée dans le temps</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseiller, Conseillère</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Gestion du temps, des priorités et des urgences »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, la gestion du temps constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>La gestion des priorités, des urgences et la maîtrise du temps sont des compétences indispensables à l'efficacité et la réussite des professionnels. Les professionnels des Missions Locales, quelle que soit la nature de leurs missions, n'y échappent pas.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels des Missions Locales de mieux s'organiser pour gagner en rapidité et en efficacité, et appréhender la gestion de l'urgence.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les grands principes du temps, des urgences</li> <li>• Diagnostiquer son rapport au temps, aux urgences</li> <li>• Savoir anticiper, planifier et formaliser des objectifs</li> <li>• Utiliser avec pertinence les outils de communication et d'organisation</li> <li>• Savoir traiter et exploiter efficacement les informations volumineuses (emails, ....)</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Tout public.</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>



## Action de professionnalisation

### « Gestion et animation d'un espace d'accueil »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, la gestion et l'animation d'un espace d'accueil constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Le premier accueil, et l'accueil de manière générale, au sein de la mission locale est primordial. Il est la porte d'entrée au contact, et à la fidélisation des jeunes.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre de renforcer la qualité de l'accueil à l'attention des jeunes, des partenaires à la fois en physique, à distance (téléphone...)</li> <li>• Faciliter la gestion des priorités selon l'organisation au sein de la Mission Locale</li> <li>• Permettre d'adopter et d'adapter sa posture professionnelle dans les limites avec les autres métiers, selon l'organisation définie au sein de la Mission Locale</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et répondre aux demandes téléphoniques</li> <li>• D'accueillir les personnes physiquement</li> <li>• Adapter son attitude et sa posture aux différents publics</li> <li>• Identifier les demandes</li> <li>• Orienter la demande et communiquer avec ses collègues en interne</li> <li>• Animer et documenter l'espace d'accueil</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Chargés d'accueil et d'animation</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées :</b> 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session :</b> de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum) :</b> 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés :</b> Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Initiation aux réseaux sociaux »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>La communication est un axe primordial de développement, afin de porter à la connaissance du public l'existence de sa Mission Locale, dans une démarche de faire savoir son savoir-faire.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels de devenir autonome, inspirés et pertinents dans la gestion de vos réseaux sociaux</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender le vocabulaire autour des Réseaux sociaux</li> <li>• Etablir les cibles de communication</li> <li>• Mettre en place une ligne éditoriale, faire de la veille et trouver l'inspiration</li> <li>• Découvrir les bases des réseaux sociaux : avantages et inconvénients</li> <li>• Apprendre concrètement le fonctionnement des réseaux sociaux souhaités</li> <li>• Analyser les statistiques</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Personne en charge de la communication</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « L'argent dans la relation d'accompagnement »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, La problématique de l'argent dans la relation d'accompagnement prend de plus en plus d'ampleur ces dernières années. Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>L'argent a une place importante dans toutes les relations de notre société actuelle. Il en est bien évidemment de même dans la relation entre les conseillers et les jeunes accueillis. Il est donc important de repositionner la place et la représentation de l'argent, aujourd'hui, dans l'accompagnement des jeunes.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer, comprendre et analyser la place et la représentation de l'argent pour soi, pour les jeunes, dans les différents dispositifs de la structure, ...</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les différents aspects de l'argent dans l'accompagnement et plus particulièrement sa place dans l'échange social</li> <li>• Analyser son propre rapport à l'argent et son impact dans le rapport aux autres</li> <li>• Situer l'allocation (PACEA, CEJ) dans un consensus de droits et devoirs réciproques entre les jeunes et la structure</li> <li>• Consolider la posture professionnelle liée aux questions financières</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Tout public</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « L'engagement et la motivation des jeunes »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Mieux gérer son équilibre émotionnel et avoir la maîtrise des situations délicates désagréables, c'est avant tout être plus efficace dans sa relation aux autres. L'accompagnement des jeunes en missions locales ne déroge pas à la règle. Les conseillers et chargés d'accueil et d'animation peuvent se trouver souvent confrontés à ce type de problématique.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les principes moteurs des jeunes accueillis et susciter des mises en action efficaces.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les notions de motivation et d'engagement</li> <li>• S'approprier des outils pour favoriser la confiance en soi et la motivation en situation d'accueil individuel ou collectif</li> <li>• Faire adhérer aux étapes proposées et générer la cohésion dans un travail de groupe</li> <li>• Apprendre à habiter une posture d'accompagnement qui responsabilise le jeune en le rendant « acteur » dans ses projets</li> <li>• Aider les conseillers à lever les freins à leur projet professionnel et de mieux « se vendre » auprès des chefs d'entreprise</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Tout public</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées :</b> 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session :</b> de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum) :</b> 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés :</b> Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « L'accompagnement des équipes au changement »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, l'innovation est au cœur de leur fonctionnement. Les pratiques de management doivent aussi évoluer dans ce contexte.</p> <p>Les équipes évoluent, se renouvellent parfois, le management est un enjeu important dans le pilotage des structures.</p> <p>Les évolutions et changements perpétuels du contexte des Missions Locales (au niveau local, départemental, régional et national) peut engendrer des interrogations et nécessite l'accompagnement des équipes au changement.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et rassurer son équipe dans le cadre de la mise en place d'un changement</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et comprendre les différents comportements face au changement</li> <li>• Identifier les clés pour aider les personnes à mieux l'accepter</li> <li>• Utiliser les bons leviers pour aider son équipe à accepter les transitions</li> <li>• Anticiper les risques liés à la conduite du changement</li> <li>• Mettre en place une communication interne adaptée</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Encadrement</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation « Management Collaboratif »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, l'innovation est au cœur de leur fonctionnement. Les pratiques de management doivent aussi évoluer dans ce contexte.</p> <p>Les équipes évoluent, se renouvellent parfois, le management est un enjeu important dans le pilotage des structures.</p> <p>L'implication du collaborateur est un des éléments principaux de sa motivation.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer, motiver et faire grandir son équipe grâce à un management collaboratif.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principes de l'intelligence collective</li> <li>• Identifier les leviers de motivation de son équipe</li> <li>• Passer d'un Management Pyramidal à un management horizontal</li> <li>• Encourager l'initiative et la créativité de son équipe</li> <li>• Expérimenter les techniques d'inclusion favorisant la cohésion</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Encadrement</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Méthodologie de réponse à un appel à projet »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, l'innovation est au cœur de leur fonctionnement.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Dans le but de proposer de nouvelles actions à destination des jeunes, de proposer de nouveaux services, d'accroître ses financements (fonds privés, mécénat) les missions locales répondent à des appels à projets. Il est important d'approfondir la méthodologie des professionnels sur ce sujet.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la réponse aux appels à projets dans sa stratégie de développement</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille</li> <li>• Connaître le cadre légal des appels à projet</li> <li>• Décrypter les cahiers des charges</li> <li>• Rédiger la réponse à l'appel à projet dans l'objectif d'être retenu</li> <li>• Informer et mobiliser une équipe, des partenaires et planifier les actions prévisionnelles</li> <li>• Chiffrer la participation à ce projet</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Encadrement, chargé de projet</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Nouveaux conseillers : construction du projet professionnel du jeune »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Depuis quelques années, les missions locales ont recruté beaucoup de conseillers afin de répondre aux objectifs des nouveaux dispositifs des politiques publiques. De nombreuses personnes ont ainsi intégré le réseau en tant que conseillers-ères en insertion sans pour autant avoir suivi une formation spécifique de CIP. Ils se sont formés « sur le terrain » et manquent d'apports théoriques et méthodologiques organisés.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux conseillers « sans formation spécifique de CIP » de mettre en œuvre une méthode, des outils concrets pour accompagner les jeunes dans la construction d'un projet professionnel.</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De mettre en place les différentes étapes d'une démarche d'accompagnement du jeune dans la construction de son parcours professionnel (orientation, élaboration du plan d'action, mise en œuvre et suivi)</li><li>• D'adopter la juste posture de l'accompagnement</li><li>• De connaître les méthodes et techniques d'entretien à mettre en œuvre dans chaque étape de l'accompagnement</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées :</b> 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session :</b> de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum) :</b> 21h, soit 3 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés :</b> Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>



## Action de professionnalisation

### « Pilotage et gestion de projet »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, l'innovation est au cœur de leur fonctionnement.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Les missions locales sont amenées à monter des projets dans le cadre de cet accompagnement global et demandent à se professionnaliser sur ce sujet.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piloter un projet de A à Z</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en mode « projet »</li> <li>• Créer et animer son équipe projet</li> <li>• Utiliser les outils et les techniques adaptés à la mise en œuvre du projet</li> <li>• Planifier son projet et définir les activités à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés</li> <li>• Communiquer sur le projet</li> <li>• Evaluer son projet</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Encadrement, chargé de projet</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## Action de professionnalisation

### « Soft Skills : faire émerger les compétences transversales »

<b>Contexte :</b>	Dans un monde du travail de plus en plus digitalisé, la demande en compétences techniques ne cesse d'augmenter. Entre technologies, logiciels, langages informatiques, réseaux sociaux et outils toujours plus variés, les hard skills sont devenues indispensables pour exercer la plupart des métiers. Dans ce contexte, les soft skills tendent à être négligées lors d'une candidature ou dans l'exercice d'un emploi.
<b>Objet de la consultation :</b>	L'action de formation permettra de : <ul style="list-style-type: none"><li>• Découvrir les méthodes et les techniques pédagogiques pour faciliter l'appropriation des softs skills</li></ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre la notion de Soft Skills et Hard Skills</li><li>• Savoir développer les différents Soft Skills des publics au travers de leur accompagnement</li><li>• Savoir créer des ateliers spécifiques</li><li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li></ul>
<b>Pré-requis :</b>	Les personnes concernées par la formation : Conseillers en Insertion Professionnel, chargés de projets, Responsables de secteur
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A. <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li><li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li><li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li><li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li></ul>

## Action de professionnalisation « Travailler en mode projet »

<b>Contexte :</b>	<p>Les Missions Locales existent depuis 40 ans, cette thématique constitue l'un de ses fondamentaux.</p> <p>Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent de nombreux jeunes. Diverses thématiques sont concernées : Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...</p> <p>Les missions des équipes les amènent régulièrement à prendre part à différents projets mis en œuvre par sa Mission Locale.</p> <p>Cette action de professionnalisation devra permettre à tout individu de trouver sa place dans les différents projets en lui permettant de s'appropriier les fondamentaux de ce mode de travail, sans pour autant être amené à concevoir ou piloter un projet.</p>
<b>Objet de la consultation :</b>	<p>L'action de formation devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre de s'approprier et mettre en œuvre une culture du mode projet, de l'organisation à la communication.</li> </ul>
<b>Les objectifs généraux :</b>	<p>A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De connaître les principales étapes et caractéristiques du mode projet</li> <li>• D'améliorer sa contribution à un projet en connaissant les principaux outils à mettre en œuvre</li> <li>• Gérer son intervention et son investissement dans le projet</li> <li>• Comprendre les enjeux actuels pour le secteur des Missions Locales</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les compétences acquises durant la formation</li> </ul>
<b>Pré-requis :</b>	<p>Les personnes concernées par la formation : Conseillers en insertion professionnelle</p>
<b>Nombre de sessions prévisionnel et lieux :</b>	<p>Les actions de formation devront se dérouler sur la Région Auvergne Rhône-Alpes entre 01/01/2024 et le 31/12/2024, hors vacances scolaires zone A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de personnes concernées</b> : 12 à 14 personnes environ/session</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : de 1 à 3 sessions par localisation</li> <li>• <b>Durée envisagée (maximum)</b> : 14h, soit 2 jours consécutifs ou non (Il est possible de proposer une action mixant des temps en présentiel et en distanciel)</li> <li>• <b>Lieux envisagés</b> : Lyon (obligatoire), Clermont-Ferrand (obligatoire), Arc Alpin...</li> </ul>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme de formation

*Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.*

*Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s), de la fiche pédagogique, le séquençage et la grille tarifaire.*

<b>IDENTITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raison sociale et statut juridique</li> <li>- Date de création de votre organisme</li> <li>- Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif)</li> <li>- Nom et fonctions du représentant légal</li> <li>- N° de déclaration d'activité</li> <li>- N° Siret</li> <li>- N° déclaration QUALIOPI</li> </ul>
<b>CONTACT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom de l'interlocuteur en charge de cet appel d'offre</li> <li>- Qualité</li> <li>- Téléphone / e-mail</li> </ul>
<b>ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs</li> <li>- Votre capacité à mettre à disposition des salles de formation (avec fenêtres, tables/chaises... et accessibles d'accès en transports en commun) sur l'ensemble du territoire métropolitain</li> <li>- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ?</li> <li>- Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ?</li> <li>- Actions intra ou inter-entreprises ?</li> <li>- Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 11 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ?</li> <li>- Moyens et modalités de gestion administrative des formations</li> <li>- Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?</li> </ul>
<b>COMPETENCES / CRITERES QUALITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale</li> <li>- Expertise sur le thème de la formation (références...)</li> <li>- Adaptation de la méthode pédagogique</li> </ul>
<b>CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ?</li> <li>- Certification de l'OF : OPQF, autre... ?</li> <li>- OF présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?</li> </ul>

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Annexe 2 - CV simplifié(s)**

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expériences professionnelles (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

<b>INTITULE FORMATION</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Être capable de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• XXXXXX</li> </ul>
<b>CONTENU</b>	
<b>PUBLIC</b>	Salarié(e) en charge de XXXX
<b>DUREE</b>	X jours, soit X h
<b>NB DE PARTICIPANTS</b>	12 participants
<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	présentiel distantiel
<b>EVALUATION DE LA FORMATION</b>	Le
<b>PRE-REQUIS</b>	
<b>DATES</b>	Du / /2024 au / /2024.
<b>LIEU(X)</b>	

## Annexe 4 : Découpage

### Formation : *Code de la route (Exemple)*

Objectif	Acquérir tous les savoirs nécessaires à l'obtention de l'examen du code de la route.
Durée	14h

### Module M1 : Signalisation

Objectif 1	Connaître la signification de toutes les informations de signalisation
Durée	5h

#### Séquence M1 - S1 Panneaux

Objectif 1.1 Connaître la signification de tous les panneaux de signalisation

Durée 3h

Activité	Objectifs	Durée (min)	Description	Contenus existants	Modalités	Média nécessaires	Outils de réalisation
			<i>Exemples; Se motiver S'informer Analyser Intégrer Produire</i>	<i>Exemples; Lister les contenus existants devant être réagencés</i>	<i>Exemples ; Présentiel Classe virtuelle Autoformation travail collaboratifs ...</i>	<i>Exemples ; Ressources multimédia Vidéo Photo Document PDF ...</i>	<i>Exemples; Enrichisseur Evaluation Démonstrateur (donner des noms si possible)</i>
Catégorie de panneaux	Etre capable de différencier les types de panneaux	3	Texte décrivant les catégories de panneaux. Une image d'exemple pour chaque catégorie.	Le code rousseau	Autoformation	Photo + son	Flash



**ANNEXE 5 - ANNEXE FINANCIERE**

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION : \_\_\_\_\_

Intitulé de la formation	Modalités pédagogiques <small>Cocher la ou les cases correspondantes</small>	TVA	COUT JOUR FORMATION EN PRESENTIEL			COÛT JOUR FORMATION A DISTANCE		
			OUI / NON	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC	TOTAL HT	MONTANT TVA
		<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance						
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								
<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance								

Le prix comprend les frais de :

- Location de salle
- Déplacement, hébergement repas du formateur
- Supports de cours et autres outils pédagogiques
- Ingénierie pédagogique / conception / frais de module e-learning
- Animation / parcours
- Certification éventuelle

**Nota : A titre indicatif la prise en charge journalière par UNIFORMATION est fixée à 1 800 € TTC maximum par jour.**

Signature et cachet de l'organisme :

 Fait à :  
 Le :